

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2012

---

Présents : MM. MINJUZAN, Mme BARRERE, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, TEULADE, GIMENEZ, LOUSTAU, IDOPE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMEQ, Mme QUEHEILLE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, REICHERT, BITAILLOU, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, Mme MIRANDE.

<u>Pouvoirs</u> :	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Suzanne SAGE	à	Anne-Marie ANCHEN
	Gérard FRECHOU	à	Jean-Michel BELLOT
	Jacques CARSUZAA	à	Jean BEDECARRAX
	Philippe GARROTE	à	Marie-Lyse GASTON
	Eliane YTHIER	à	Dominique QUEHEILLE
	Dolores CABELLO	à	Jean-Michel BRUGIDOU

<u>Suppléants</u> :	Pierre CASAUX-BIC	suppléant de	Jean-Claude ELICHIRY
	Jean LABORDE	suppléant de	Robert LABORDE-HONDET
	Jean-Pierre ARANJO	suppléant de	Yves TOURAINÉ

Excusés : André BERNOS, Gérard URRUSTOY, Marie ECHEPARE, France JAUBERT-BATAILLE, David LAMPLE, Louis REY, Jean-Marie GOUINEAU, Jean-Marie GINIEIS, Nicolas MALEIG, Nathalie REGUEIRO, Nadia SEGAUD.

#### RAPPORT N° 121128-23-PER

#### **MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : RENOUVELLEMENT DE CONVENTIONS**

M. GAILLAT indique que pour l'année 2013 et dans la continuité des années précédentes, des échanges auront lieu avec le SICTOM du Haut-Béarn.

Ils se traduisent d'une part par la confirmation de la mission de conseil (dont le montant reste évalué à 10 000 €) et par la mise à disposition de :

- 6 agents pour la collecte des ordures ménagères
- 1 technicien du SPANC à hauteur de 20 %

Il est par ailleurs rappelé que dans le cadre de la mise à disposition des locaux du Pôle Technique Intercommunal et du SICTOM du Haut-Béarn, la convention correspondante prévoit un accueil commun qui se traduit par le remboursement à hauteur de 40 % du coût annuel de l'agent chargé de cette mission.

Où cet exposé,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le présent rapport
- **Autorise** monsieur le Président à signer les conventions de mise à disposition correspondantes

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, le dit jour 28 novembre 2012

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT